

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le treize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Présents : GRANGER Jacques, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, LEMERRE Henri, WARNIER de WAILLY Josse, ROULLEAU Nicolas, ADAM Aurélie, AUGIS Bernard, BONNOUVRIER Audrey, CHAMPDAVOINE P, CROISSANT Didier, DAUSY Michel, de PONTBRIAND Agnès, FUSIL Jean-Pierre, GLOANEC-MAURIN Karine, GRENET Virginie, GOURDET Guy, JACQUET Yves, LOURDEL Dominique, PERAL Christiane, PICHOT Stéphanie, RONCIER Jean, ROULLIER Arnaud, THUILLIER Jean-Claude, VADÉ Isabelle, VANDENBERGUE Myriam, VIVET Joseph.

Absents excusés : BEAUCHAMP Jean-Michel, BESSÉ Thierry, BIRLOUEZ Gwénaél, EVERED Gillian, PIAU Bertrand, SAISON Joël, SCOTTI MONTOIRE Stéphanie, VIOLANTE Florent.

Absents non excusés : BAUDOIN Xavier, CALLU Martine, DUPAS Laurent, ESNAULT Didier, HERSEMEULE Jean, PECQUEUR Nadia, REGOURD Gérard.

Secrétaire de séance : GLOANEC MAURIN Karine

Date de convocation : 4 novembre 2019

Nb de membres en exercice : 42
Nb de membres présents : 27 Nb de pouvoirs : 0
Nb de votants : 27

Approbation du compte rendu de la séance du 7 octobre 2019

Le compte rendu de la séance du 7 octobre n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Attribution du marché assurances à compter du 1er janvier 2020

Rappel du contexte :

Par délibération du 10 décembre 2018, une mission de consultation spécialisée dans le domaine de l'assurance a été confiée au Cabinet ACE Consultant.

Lors de la séance du 5 juin 2019, le conseil municipal a approuvé le cahier des charges définissant les garanties sollicitées au titre des assurances pour les besoins de la commune.

Le dossier de consultation a été mis en ligne le 31 août 2019 avec remise des offres le jeudi 10 octobre 2019. Le 6 novembre 2019, ACE Consultant a présenté le rapport d'analyse des offres à la commission MAPA.

Les prestations sont réparties selon l'allotissement suivant :

Lot 1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

Lot 2 – Responsabilité civile

Lot 3 – Flotte véhicules

Lot 4 - Protection Juridique

Durée des contrats : 5 ans à compter du 1er janvier 2020

Liste des compagnies ayant répondu à la consultation :

en gras l'organisme porteur du risque / en non gras l'intermédiaire d'assurance.

CANDIDATS	FORME JURIDIQUE	MANDATAIRE	MEMBRE DU GROUPEMENT	LOTS			
				1	2	3	4
CFDP	Groupement	2C COURTAGE	OUI				X
DAS	Groupement	ASSURANCES GARDRAT GOUPIL	OUI				X
GROUPAMA	SEUL	-	-	X	X	X	X
GLISE	Groupement	PILLIOT	OUI			X	
MALJ	Groupement	PILLIOT	OUI				X
MMA	Groupement	ASSURANCES GARDRAT GOUPIL	OUI	X	X	X	
SMACL	SEUL	-	-	X	X	X	X
VHV	Groupement	PILLIOT	OUI	X	X		
Nombre d'offre :				4	4	4	5

Les offres reçues permettent de constater un très bon niveau de concurrence. Tous les réseaux de distribution sont représentés : agent général, courtage, compagnie sans intermédiaire.

Les critères d'analyse des offres ont été établis sur la base suivante :

- Le prix : 60%
- La valeur technique (40%) composée de sous-critères notés sur 100 comprenant l'importance des réserves (50), les franchises et montants des garanties (30), les préavis (10) et les modalités de gestion (10)

Résultat des analyses :

Les offres économiquement les plus avantageuses émanent de :

- Lot 1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
GROUPAMA avec la solution de base franchise de 200 € par sinistre pour un montant annuel de 4 716,64 €
- Lot 2 – Responsabilité civile
SMACL pour un montant annuel de 813,36 €
- Lot 3 – Flotte véhicules
SMACL avec la mission et le bris de machine pour un montant annuel de 3 691,21 €
- Lot 4 - Protection Juridique
Groupement CFDP représentée par 2C COURTAGE pour une cotisation annuelle de 479,09 €.

Synthèse générale entre les cotisations annuelles issues des contrats historiques des communes déléguées et la mise en place de la consultation en vue de l'harmonisation des contrats d'assurances

N° de lot	Intitulé	Cotisation en cours 2019	Marchés en cours	Cotisation 2020	Evolution	Marché à compter de 2020 Solution proposée
1	Dommages aux biens	29 184,16 €	GROUPAMA ET MONCEAU	4 716,64 €	-81,05%	GROUPAMA Solution de base franchise 200 €
2	Responsabilité Civile		GROUPAMA / MMA ET MONCEAU	813,36 €		SMACL
3	Flotte véhicules	4 618,79 €	GROUPAMA ET MMA	3 691,21 €	-20,08%	SMACL Solution de base + PSE n°1 Mission + PSE n°2 Bris
4	Protection Juridique	651,98 €	GROUPAMA ET DAS	479,09 €	-26,52%	CFDP / 2C CFORTAGE
	TOTAL	34 454,93 €		9 700,30 €	-24 754,63 €	-71,85%

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à approuver les travaux de la commission MAPA ayant statué sur le résultat de la consultation ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 1 – Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

GROUPAMA – PARIS VAL DE LOIRE – 60, boulevard Duhamel du Monceau – CS 10609 – 45166 OLIVET pour un montant annuel de 4 716,64 €

Lot 2 – Responsabilité civile

SMACL ASSURANCES – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT pour un montant annuel de 813,36 €

Lot 3 – Flotte véhicules

SMACL ASSURANCES – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT pour un montant annuel de 3 691,21 €

Lot 4 - Protection Juridique

2C COURTAGE Résidence Théophile Gautier – 65000 TARBRES pour un montant annuel de 479,09 €.

- **APPROUVE** les principales conditions des contrats ci-dessous :

Durée : 5 ans avec effet à compter du 1er janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2024,

Résiliation : chaque contrat est résiliable annuellement à l'échéance moyennant un préavis de 6 mois pour l'assureur et 2 mois pour le souscripteur,

Indexation : la cotisation est soumise à une indexation annuelle définie dans le cahier des clauses particulières respectif à chaque lot.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes d'engagements et à mener à terme ce dossier.

Audit éclairage public - Attribution du marché

Rappel du contexte :

Par délibération du 23 janvier 2019, la commune a décidé de réaliser un diagnostic / audit des réseaux d'éclairage public sur la totalité de son territoire et disposer d'une base technique pour élaborer un programme de travaux de modernisation des réseaux.

Actuellement, les points lumineux et les commandes sont répartis sur le territoire des communes déléguées comme suit :

- Arville : 27 points lumineux et 3 commandes
- Oigny : 13 points lumineux et 2 commandes
- Saint-Agil : 33 points lumineux et 2 commandes
- Saint-Avit : 24 points lumineux et 1 commande
- Souday : 107 points lumineux et 3 commandes

Le 18 septembre 2019, un règlement de consultation a été envoyé à cinq bureaux avec remise des offres fixée le 21 octobre 2019 :

Le bureau d'études retenu devra remettre à la collectivité les éléments suivants :

- Une base de données géo-référencées de l'ensemble des installations comprenant notamment les fichiers conformes à la réglementation S70-003 (DT-DICT)
- Les relevés photométriques effectués
- Un rapport principal
- Un schéma directeur d'aménagement et de rénovation (SDAR)
- Un document de synthèse

Récapitulatif des bureaux ayant remis une offre

Bureau d'études	Offre globale TTC
GEO PLC - 75 PARIS	6 374,40
IDELIUM - 56 GAVRES	7 932,00
NOCTABENE - 37 BALLAN-MIRE	6 209,16

Monsieur Le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le rapport d'analyse des offres de la commission MAPA réunie le 6 novembre et propose de retenir l'offre du bureau d'études NOCTABENE pour un montant de 6 209,16 €, lequel a répondu précisément au règlement de consultation.

De même, il rappelle que le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher – SIDELC - contribue au financement de cette étude à hauteur de 60% du coût HT, plafonné à une participation de 3 000 € pour une commune de moins de 2 000 habitants située en zone rurale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de la commission MAPA ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché au bureau d'études NOCTABENE, sis à BALLAN MIRÉ – 37510 – 1, rue de la Briaudière – ZA La Châtaigneraie pour un montant de 6 209,16 € TTC comprenant :
 - le diagnostic des installations d'éclairage public avec réunion de restitution,
 - la détection et le géo-positionnement des réseaux,
 - les relevés photométriques ;
- **SOLLICITE** l'aide financière accordée par le SIDELC à hauteur de 3 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mener à terme ce dossier.

Programme d'investissement 2020 – Demande de subventions et approbation de la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme voirie – Consultation des entreprises et architecte

Monsieur Le Maire présente le programme prévisionnel d'investissement 2020 pouvant prétendre à la Dotation de Solidarité Rurale accordée par le Conseil Départemental de Loir et Cher et rappelle les modalités d'attribution de la dotation au titre de l'année 2020. La demande de DSR 2020 sera donc sollicitée à hauteur de 163 000 €. Pour le programme des travaux de voirie, il présente la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet VIATEC s'élevant à 4 900 € HT.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la commune déléguée d'Arville, éligibles à la DSR, peuvent prétendre à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à une aide spécifique du SIDELC pour l'éclairage public. Des dossiers de demande de subventions devront être présentés en ce sens.

Pour les travaux du clocher de l'église de Oigny, une mission de maîtrise d'œuvre devra être confiée à un architecte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de contracter un emprunt pour compléter le financement de ce programme.

Présentation du programme prévisionnel d'investissement 2020

Programme investissement Voirie 2020	Travaux Bases	Type d'aides	Subvention à solliciter
Travaux de voirie – Saint Avit	296 683,06	DSR 2020	83 000,00
Travaux de voirie - Saint-Agil			
Travaux de voirie - Souday			
Montant prévisionnel HT du programme de voirie 2020	296 683,06	DSR 2020	83 000,00
Enfouissement de réseaux Arville Route des Templiers et Route du Vieux Moulin			
Enfouissement de réseaux Arville Route des Templiers et Route du Vieux Moulin	Réseaux Bases	Type d'aides	Subvention à solliciter
Enfouissement des réseaux électriques	53 755,00	DSR 2020	40 000,00
Enfouissement des réseaux téléphoniques	62 370,00	DETR 2020	80 375,00
Eclairage public	44 625,00	SIDELC	7 800,00
Montant prévisionnel HT du programme d'enfouissement Arville 2020	160 750,00	160 750,00	128 175,00
Eglise Oigny			
Eglise Oigny	Travaux	Type d'aides	Subvention à solliciter
Sécurisation du clocher Construction clocheton	50 000,00	DSR	40 000,00
Montant prévisionnel HT du programme de l'église Oigny 2020	50 000,00	50 000,00	40 000,00
Montant HT du programme d'investissement		507 433,06	
Montant des subventions à solliciter			251 175,00
Reste HT à financer			256 258,06

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme prévisionnel d'investissement 2020 tel qu'il est défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à consulter les entreprises et architecte conformément au code de la commande publique ;
- **CONFIE**, pour le programme de voirie, la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet VIATEC, sis à Vendôme pour la consultation des entreprises jusqu'à la signature des marchés – le suivi de chantier sera assuré par la commune et approuve le contrat d'honoraires s'élevant à 4 900,00 € HT ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les financements nécessaires à ce programme : subventions et emprunts.

Tarifs municipaux – Locations salles communales de Couëtron-au-Perche

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 29 octobre 2018 fixant les différents tarifs de location des salles communales de Couëtron-au-Perche.

Réunie le 7 novembre 2019, la commission « finances » a constaté qu'il était nécessaire d'apporter des modifications à certains tarifs pour les salles de Oigny, Saint-Agil et Arville, de maintenir les tarifs pour St Avit et Souday (salle polyvalente) et mettre en place un tarif pour week-end ou 2 jours consécutifs avec ou sans chauffage pour la salle Sainte Thérèse de Souday.

Périodes	<15/04 au 14/10>	<15/10 au 14/04>	<15/04 au 14/10>	<15/10 au 14/04>	<15/04 au 14/10>	<15/10 au 14/04>	sans distinction de périodes
Formules de location	Vin d'honneur		Location 1 journée		Location week-end ou 2 jours consécutifs		Location aux associations extérieures au territoire de la CCCP
Arville	35,00	53,00	55,00	43,00	103,00	133,00	35,00
Oigny	25,00	37,00	45,00	65,00	85,00	115,00	25,00
Saint-Agil	40,00	60,00	65,00	85,00	125,00	155,00	40,00
Saint-Avit	25,00	37,00					25,00
Souday - Salle polyvalente	72,00	113,00	170,00	210,00	255,00	310,00	72,00
Souday - Salle Sainte-Thérèse			32,00	64,00	60,00	100,00	32,00

- Pour toute location d'une salle sus-désignée à caractère privé, il sera demandé une caution de 300 € et une attestation d'assurances de garantie responsabilité civile.
 - Ménage : chaque salle devra être rendue nettoyée – En cas de ménage non fait, il sera facturé 25 € par heure de nettoyage effectuée.
 - Certaines salles disposent de vaisselle qui sera exclusivement mise à la disposition des associations.
 - Les personnes occupant la salle à caractère privé devront louer la vaisselle auprès d'entreprises de location.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
- **APPROUVE** les tarifs de location par salle et les propositions énoncées ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2020

Concessions cimetière de Couëtron-au-Perche

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 29 octobre 2018 fixant les différents tarifs des concessions accordées dans les cinq cimetières de Couëtron-au-Perche.

Réunie le 7 novembre 2019, la commission « finances » propose de maintenir les tarifs des concessions applicables à compter de 2019. De même, il est nécessaire d'instaurer un tarif pour la fourniture d'une plaque avec inscription normalisée à fixer sur la stèle des jardins du souvenir de St Agil, St Avit et Souday. La commune déléguée de Oigny dispose de plaques pour le jardin du souvenir, il est proposé que l'inscription normalisée soit directement facturée par les Pompes Funèbres à la famille.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions et les tarifs énoncés ci-dessous applicables à compter du 1er janvier 2020.

Inhumation	concessions temporaires		cave-urne		Columbarium			Jardin du souvenir	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans	Fourniture plaque (1)	Disersion des cendres	Plaque (fourniture / inscription)
Arville	120,00	220,00							
Oigny	120,00	220,00						gratuit	
Saint-Agil	120,00	220,00	60,00	110,00	150,00	300,00	gratuit	gratuit	20,00
Saint-Avit	120,00	220,00	60,00	110,00				gratuit	20,00
Souday	120,00	220,00	170,00	210,00	150,00	600,00	gratuit	gratuit	20,00
					(1) La gravure du nom sur la plaque reste à la charge de la famille avec une inscription normalisée				

Chaque case de columbarium peut recevoir de 1 à 3 urnes cinéraires de taille standard selon le columbarium.

Tarifs applicables aux services d'Adduction d'Eau Potable

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 fixant les différents tarifs relatifs aux services d'eau gérés en régie par la commune de Couëtron-au-Perche, desservant les communes déléguées de Saint-Agil et Souday.

Réunie le 7 novembre 2019, la commission « finances » propose de maintenir les tarifs de 2019 en 2020 pour les abonnés desservis par le service d'eau de St Agil et augmenter le tarif abonnement et prix du mètre cube d'eau pour les abonnés desservis par le service d'eau de Souday.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** les différents tarifs énumérés ci-dessous applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Service Eau	Abonnement annuel HT (sousmis à TVA 5,5%)			Prix HT / m3 (sousmis à TVA 5,5%)		Redevance préservation ressource en eau (TVA 5,5%)	Heure de travail HT (TVA 10%)	Pose/dépose compteur ou mutation abonnement HT (TVA 10%)	Pollution domestique - Redevance versée à l'Agence de l'Eau
	compteur de 15 m/m	compteur de 20 m/m	compteur de 30 m/m	Abonnés	eau facturée aux communes extérieures	Prix HT / m3			Prix / m3 HT (TVA 5,5%)
Saint-Agil	51,00	66,00	95,00	1,17		0,05	25,00	25,00	0,30
Souday	48,00	50,00	53,00	0,81	0,86	0,05	25,00	25,00	0,30

Tarifs applicables aux services d'assainissement 2020

Les tarifs appliqués par les services d'assainissement des communes déléguées instaurés en 2019 sont reconduits en 2020.

Service Assainissement	Abonnement annuel HT (sousmis à TVA 10%)	Redevance assainissement Prix HT / m3 (sousmis à TVA 10%)		Heure de travail HT (TVA 10%)	Pollution modernisation des réseaux - Redevance versée à l'Agence de l'Eau
		Abonnés	Abonnés (non inclus dans le nouveau réseau)		Prix / m3 HT (TVA 10%)
Arville		0,47		25	0,18
Oigny		0,39		25	0,18
Saint-Agil	61,00	2,25	0,79	25,00	0,18
Saint-Avit	20,00	0,85		25,00	0,18
Souday	20,00	0,85		25,00	0,18

Autres tarifs municipaux 2020

Camping municipal – aire de camping-car

En l'absence de régisseur, l'accès au camping municipal de Saint Agil et l'utilisation de l'aire de camping-car à Souday sont gratuits.

Toutefois, le stationnement des caravanes en garage mort sur le camping de St Agil sera soumis à la redevance garage mort ainsi que la location des caravanes appartenant à la commune. La facturation se fera par le secrétariat de mairie conformément à la délibération du 10 décembre 2018.

Accord de principe pour adhérer au Parc Naturel Régional du Perche

Lors de la séance du 7 juin dernier, il a été évoqué les possibilités d'adhérer au Parc Naturel Régional – PNR - du Perche lors de sa prochaine revoyure prévue en 2025.

En attendant l'adhésion, la commune a la possibilité de mettre en place une convention de partenariat et de rentrer au titre d'une commune associée au sein du PNR du Perche. Pendant cette période, la collectivité pourra participer aux conseils d'administration sans droit de vote et bénéficiera de leurs moyens de communication.

Les atouts et le fonctionnement de cette structure seront présentés lors de la rencontre du 5 décembre 2019 entre élus de la commune et le directeur du Parc Naturel Régional du Perche. Les conseils municipaux des communes du Plessis-Dorin et du Gault du Perche seront conviés à cette réunion.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un accord de principe pour adhérer au Parc Naturel Régional du Perche lors de la prochaine revoyure prévue en 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une convention de partenariat pour permettre à la commune de rentrer au sein du Parc Naturel Régional du Perche au titre de commune associée.

Dossier en cours et à mettre en place

Contrôle des ERP

Le 21 novembre prochain, SOCOTEC procèdera à la visite des 13 bâtiments communaux recevant du public pour connaître leur conformité ou définir les travaux de mise en conformité.

Sinistre Mairie et radar pédagogique à Oigny

Suite au sinistre occasionné sur la Mairie déléguée de Oigny, les travaux estimés à 15 980 € TTC seront totalement pris en charge par l'assurance.

Un des radars pédagogiques installé dans le bourg a été vandalisé.

Opération enfouissement des réseaux à Arville

Une réunion de démarrage de l'opération est prévue le 25 novembre prochain sur site avec le chargé d'affaires du SIDELC.

Illuminations de Noël

Compte tenu du coût trop élevé pour l'intervention d'une entreprise chargée de la pose et dépose des illuminations de Noël dans chaque bourg (devis de 3 324 € à 4 000 € pour l'ensemble), Monsieur Le Maire informe que ces installations seront réalisées par les services techniques avec l'aide d'un camion équipé d'une nacelle, loué à hauteur de 222 € la journée. Chaque élu est invité à participer à la mise en place des illuminations prévue le 9 – 10 et 11 décembre prochain.

La boîte aux lettres destinée à recevoir les courriers des enfants à l'occasion de Noël sera installée pendant plusieurs jours dans chaque commune déléguée.

Cimetière

Nécessité d'instaurer un règlement intérieur de l'ensemble des cimetières de Couëtron-au-Perche.

Des travaux sont à prévoir sur le Monument aux Morts de Oigny, il s'agit de la restauration du nom des soldats.

Service eau

Récemment, le pompage de l'eau était en dysfonctionnement pendant plusieurs jours sur la commune déléguée de Souday. La distribution d'eau n'a pas été interrompue grâce aux interconnexions de réseaux existantes entre Souday / Baillou et Souday / Le Plessis-Dorin, qui ont parfaitement fonctionné.

Prévoir l'acquisition et la mise en place d'une pompe en 2020 au forage de Souday.

Intervenant Ecole de Souday

L'école de Couëtron-au-Perche a été retenue par l'Inspection Académique pour la mise à disposition d'un intervenant artistique au cours de l'année scolaire 2019-2020. Il s'agit de Mme Jeanne BOUACRA qui prendra ses fonctions dès janvier 2020 et interviendra auprès des élèves dans le domaine des arts plastiques. Une rencontre régionale aura lieu entre les directeurs d'école et les artistes qui ont répondu à ce dispositif.

PLUi des Collines du Perche

Suite au départ de Mme Sophie LEMEUNIER ayant activement contribué à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Collines du Perche, Mme Lise PARROT a été recrutée par la communauté de communes en tant que chargée de mission pour poursuivre cette opération arrivant prochainement à l'étape de l'enquête publique, (*sous réserve des avis conformes des services de l'Etat précédemment à cette étape*).

Questions diverses

Collecte des ordures ménagères et dépôt sauvage à Arville

Il est évoqué l'absence de collecte pendant deux semaines consécutives des bacs d'ordures ménagères situés au point de regroupement de La Bellimerie à Arville. Le SICTOM sera interrogé en ce sens. Le terrain communal situé à proximité du TGV fait l'objet de dépôts sauvages récurrents.

Compte rendu des conseils communautaires des Collines du Perche (CCCP)

Monsieur Didier CROISSANT souhaiterait que les élus puissent avoir connaissance des comptes rendus des conseils communautaires de la CCCP, comptes rendus non mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes. Cette demande sera transmise à la CCCP.

Dates à retenir

- Rencontre PNR du Perche : jeudi 5 décembre à 17 h – salle communale de St Agil
- Conseil Municipal : lundi 9 décembre à 20 h et mercredi 15 janvier 2020
- Fête de l'Hiver : dimanche 15 décembre – Grange de St Agil
- Cérémonie des Vœux 2020 : vendredi 10 janvier 2020 à 19 h – salle communale de Souday.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
J. GRANGER.